

**LA MISSION  
OPÉRATIONNELLE  
TRANSFRONTALIÈRE  
(MOT)**



# LA PRISE EN COMPTE DES ENJEUX TRANSFRONTALIERS AU NIVEAU NATIONAL

Appuyée par ses représentants politiques et institutionnels, la MOT relaie les besoins de ses membres auprès des autorités concernées à l'échelle nationale. Si nécessaire, elle formule des propositions d'évolutions législatives et réglementaires.



## LES REPRÉSENTANTS POLITIQUES

### Le président

Michel Delebarre, ancien ministre d'État, sénateur du Nord, élu président de la MOT en 2008.

### Les vice-présidents, représentants politiques des territoires

- Agence d'Urbanisme et de Développement Durable Lorraine Nord;
- Annemasse Agglo;
- Département de la Haute-Savoie;
- Groupement Transfrontalier Européen;
- Métropole européenne de Lille;
- Métropole Nice Côte d'Azur;
- Pôle métropolitain européen du Sillon Lorrain;
- Région Grand Est;
- Région Nouvelle Aquitaine;
- Région Provence-Alpes-Côte d'Azur;
- Strasbourg Eurométropole.

### Les vice-présidents, parlementaires nationaux et européens

- Anne Sander, député européen;
- Philip Cordery, député, président du groupe d'études « zones et travailleurs frontaliers »;
- Joël Giraud, député des Hautes-Alpes.



## LES MEMBRES FONDATEURS ET PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

- Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET);
- Ministère des Affaires étrangères et du Développement international;
- Ministère de l'Intérieur;
- Ministère des Outre-Mer;
- Caisse des Dépôts.

Les membres fondateurs et partenaires institutionnels de la MOT prennent part aux instances et aux activités du réseau.

Ils participent à l'élaboration du programme de travail.

Des conventions spécifiques entre chaque partenaire et la MOT définissent le contenu et les modalités de leur coopération.



## SUIVI DE LA POLITIQUE TRANSFRONTALIÈRE

La MOT assure le suivi de législations et des politiques publiques nationales ayant un impact sur les territoires transfrontaliers.

En partenariat avec ses représentants parlementaires et institutionnels, elle contribue aux propositions d'amendements pour la prise en compte des besoins des territoires transfrontaliers.

Par exemple :

amendement à la loi NOTRe permettant d'ajouter un volet transfrontalier aux SRDEII;

—  
prise en compte du transfrontalier dans les missions de BPI France;

—  
possibilité de descendre de 20 à 15% de financements propres pour les projets de collectivités cofinancés par le FEDER.

LA MISSION  
OPÉRATIONNELLE  
TRANSFRONTALIÈRE  
(MOT)



# LA PRISE EN COMPTE DES ENJEUX TRANSFRONTALIERS AU NIVEAU EUROPÉEN

L'intégration des questions transfrontalières dans les politiques européennes est un enjeu de premier ordre pour les territoires transfrontaliers. La MOT fait valoir les intérêts de ses adhérents à l'échelle européenne par de nombreuses actions et partenariats.



## INTERFACE AVEC LES INSTITUTIONS EUROPÉENNES

La MOT est en contact permanent avec la Commission européenne, le Parlement européen, le Comité des Régions<sup>(1)</sup> et le Conseil de l'Europe. Elle participe aux groupes dédiés à la coopération transfrontalière mis en place par ces institutions.

La MOT assure un suivi des politiques européennes et fait entendre la voix du transfrontalier et du réseau par ses prises de positions européennes.



## LES RÉSEAUX EUROPÉENS

La CECICN (Conférence européenne des réseaux de villes transfrontalières et interrégionales), dont la MOT est membre fondateur, regroupe plus de 600 villes pour une meilleure représentativité à l'échelle européenne. Elle a pour objectif de mettre en avant la coopération territoriale dans les politiques de l'UE.

La MOT entretient une alliance stratégique avec l'ARFE<sup>(2)</sup> et est partenaire du réseau des Euro-Instituts « TEIN ».



## GROUPE INTERGOUVERNEMENTAL SUR LES SOLUTIONS INNOVANTES AUX OBSTACLES TRANSFRONTALIERS

Ce groupe a été mis en place par le Luxembourg et la France, suite à la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'UE<sup>(3)</sup>.

Il traite des obstacles à la coopération transfrontalière et étudie la faisabilité d'un nouvel outil juridique, proposé par la Présidence luxembourgeoise.

**La MOT assure le secrétariat technique de ce groupe et donne accès sur son site Internet à l'ensemble de ses travaux.**

<http://www.espaces-transfrontaliers.org/activites-ue/groupe-intergouv-obstacles/>



## COMITÉ STRATÉGIQUE TRANSFRONTALIER SUR L'OBSERVATION

La France, la Belgique, le Luxembourg, l'Allemagne, la Suisse, l'Italie, Andorre et l'Espagne ont mis en place en 2013 un « Comité stratégique transfrontalier »<sup>(4)</sup> (CST) visant à coordonner leurs démarches d'observation statistique des territoires frontaliers. La MOT assure le secrétariat technique de ce CST qui se réunit chaque année. Il est assisté par un « Groupe de travail technique » (GTT) qui regroupe les instituts statistiques nationaux et régionaux, les services ministériels et les experts. Les travaux sont présentés sur la « Plateforme du Comité stratégique transfrontalier sur l'observation », hébergée sur le site de la MOT.

<http://www.espaces-transfrontaliers.org/activites-ue/comite-observation>

<sup>(1)</sup> Déclaration d'intérêt commun, Plateforme des GECT.

<sup>(2)</sup> Association des Régions Frontalières Européennes.

<sup>(3)</sup> 2<sup>ème</sup> semestre 2015.

<sup>(4)</sup> Composé des représentants des ministères en charge de l'aménagement du territoire (en France, le CGET).